

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Négociations en santé et services sociaux :
l'APTS conclut une entente de principe avec le gouvernement**

Longueuil, le 12 janvier 2016 – Après plusieurs mois de négociations, l'APTS a conclu une entente de principe sur les matières sectorielles avec le gouvernement, qui contient des gains significatifs pour les professionnels et les techniciens du réseau de la santé et des services sociaux. «Nos membres peuvent être fiers des gains qu'ils ont obtenus grâce à leur mobilisation sans précédent, affirme la présidente de l'APTS, Carolle Dubé. Tant sur les lignes de piquetage que dans les établissements, ils ont fait preuve d'une belle solidarité et ont su montrer au gouvernement qu'ils sont vraiment indispensables.»

Voici quelques-uns des gains obtenus par l'APTS pour les 32 000 Indispensables :

- Ajout des titres d'emploi de la famille de la radiologie, d'orthophonistes, d'audiologistes et de techniciennes en assistance sociale, technologistes en hémodynamique et techniciens en électrophysiologie médicale pour accéder à la prime de soins critiques ;
- Introduction d'une prime de soins critiques pour les personnes salariées œuvrant en hémodynamie et en salle d'opération;
- Intégration à la convention collective de la prime de rétention des psychologues;
- Imposition de limites à la mobilité, que ce soit en matière de sécurité d'emploi ou de transfert des personnes salariées par des mesures spéciales ou par supplantation;
- Introduction d'une lettre d'entente permettant la gestion paritaire de l'encadrement de la pratique professionnelle;
- Création d'un comité paritaire permettant d'encadrer les projets d'organisation du travail;
- Ajout de mesures favorisant la stabilité de la main-d'œuvre et diminuant la précarité des personnes salariées;
- Ajout de mesures favorisant la conciliation famille-travail;
- Obtention d'une prime pour les personnes œuvrant auprès d'une clientèle présentant des troubles graves du comportement (TGC) et en CHSLD

Cette entente de principe sera présentée en Conseil général le 13 janvier prochain. Négociées en Front commun, les matières salariales et de retraite, entre autres, seront également présentées. «Nous sommes convaincus que cette entente globale répond aux besoins spécifiques des professionnels et des techniciens du réseau. Toutefois, la conclusion de la négociation ne règle pas tout, loin de là. C'est pourquoi l'APTS continuera à lutter en 2016 contre les compressions, qui s'attaquent directement aux services à la population», de conclure la vice-présidente de l'APTS, Martine Robert.

À propos de l'APTS

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe 32 000 Indispensables occupant des postes professionnels et techniques dans le réseau de la santé et des services sociaux, dont des technologistes médicales, des éducateurs spécialisés, des agents de planification et de programmation de recherche, des techniciennes en loisir, des archivistes médicales, des kinésiologues, des technologues en imagerie médicale, des technologues en électrophysiologie médicale, des techniciens en génie biomédical, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des orthophonistes, des audiologistes, des psychoéducateurs, des thérapeutes en réadaptation physique, des organisatrices communautaires, des travailleurs sociaux, des psychologues, des techniciennes en diététique, des diététistes-nutritionnistes, des intervenants en soins spirituels et des hygiénistes dentaires.

- 30 -

Pour renseignements :
Francis Boucher, conseiller en communication
Téléphone : 514.609.2906 (cell.)